

# Installation de votre plaque professionnelle : les points de contrôle indispensables

---

## Cadre légal et autorisations administratives

- Vérifiez le règlement de copropriété ou le bail commercial pour confirmer l'autorisation de pose et les éventuelles restrictions sur les matériaux.
- Consultez le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes de dimensions, de couleurs et de supports autorisés.
- Déposez le formulaire Cerfa n° 14798 en mairie si votre zone est soumise à un Règlement Local de Publicité (RLP).

## Déontologie et contenu autorisé

- Respectez scrupuleusement le code de déontologie de votre profession (Ordre des Médecins, Avocats, Experts-Comptables, etc.) concernant la taille et la discrétion.
- Limitez strictement les informations affichées aux éléments autorisés : nom, titres, diplômes et spécialités reconnues par votre Ordre.
- Veillez à ce que le contenu ne puisse être interprété comme une publicité mensongère ou illicite.

## Accessibilité et patrimoine

- Obtenez l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si votre cabinet est situé dans un site patrimonial ou aux abords d'un monument historique.
- Assurez la conformité avec la loi handicap en garantissant la lisibilité (contraste, police, hauteur de pose) pour les personnes malvoyantes.

## Sécurité et responsabilité

- Réalisez une fixation technique robuste pour prévenir tout risque de chute sur la voie publique.
- Anticipez votre responsabilité civile professionnelle en cas d'accident lié à une installation défectueuse ou non sécurisée.